



Communauté de Travail des Pyrénées CONSEIL PLÉNIER 2013

DÉCLARATION COMMUNE

Nous, les présidents des régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aragon, Catalogne, Euskadi et Navarre, ainsi que le ministre des Affaires étrangères de la Principauté d'Andorre, réunis à Pampelune le 7 novembre 2013, à l'occasion du Conseil Plénier de la Communauté de Travail des Pyrénées, avons décidé d'adopter la **DÉCLARATION COMMUNE** suivante :

1.

Chaque année nous nous réunissons pour fixer les orientations politiques et définir les programmes d'action que cette entité juridique que nous avons créée ensemble doit, selon nous, mettre prioritairement en œuvre.

Le contexte européen actuel apporte des éléments nouveaux pour la prochaine période de programmation qui doivent être abordés à partir d'une perspective commune inexorablement liée à la réalité territoriale que nous partageons : la ligne frontière allant de l'Atlantique à la Méditerranée et s'inscrivant sur la Chaîne des Pyrénées avec ses atouts et ses faiblesses actuelles en termes de croissance intelligente, inclusive et durable.

2.

Nous constatons que la crise et les difficultés budgétaires et financières de tous les acteurs économiques, publics et privés, se traduisent par un ralentissement de la construction européenne et institutionnelle et risquent d'entraîner un recul national. Nous sommes également conscients de l'effort que suppose, pour les membres de la CTP, la satisfaction des attentes de la programmation qui commence en 2014.

Nous exprimons notre volonté de contribuer à dépasser cette situation et à intensifier notre culture de coopération, fondée sur la loyauté et la reconnaissance réciproques entre tous les niveaux de gouvernance, afin d'atteindre nos objectifs communs et de parvenir à des résultats d'une manière efficace, solidaire et responsable.

Nous sommes conscients de l'importance que dans les prochains mois auront les actions menées par la CTP, dans la mesure où la réalité des projets rendront palpables pour les citoyens les avantages d'un travail commun, devenu effectif en partie grâce au financement communautaire. En ce sens, nous demandons aux institutions européennes de donner plus de visibilité aux organismes de coopération comme le nôtre et de reconnaître, en mettant à leur disposition les moyens appropriés, leur valeur ajoutée dans le domaine de la construction de l'Europe.

3.

Tous ensemble et unis, nous voulons réaffirmer la volonté de la CTP d'œuvrer en faveur de la coopération culturelle, linguistique et territoriale pour une Europe forte et intégratrice des peuples qui la composent, notamment à travers la coopération transfrontalière comme outil de la construction européenne.

Nous nous félicitons du rôle joué par la CTP en tant qu'Autorité de Gestion au cours de la période de programmation 2007-2013. Cette expérience est sans nul doute une garantie pour le prochain programme 2014-2020.

Nous saluons donc la décision prise par le Comité de Suivi du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre, et les autorités françaises et espagnoles de proposer à la Commission européenne que le Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées soit désigné comme Autorité de Gestion pour le prochain programme transfrontalier correspondant à la période 2014 -2020.

Conscients de la responsabilité liée à l'exercice de cette autorité, nous renouvelons notre engagement avec toutes les parties prenantes, qui est d'administrer de façon efficace et efficiente les fonds alloués par la Commission européenne à la coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre afin de concrétiser les fruits de cette coopération dans nos territoires.

4.

À l'horizon de la prochaine période de programmation de l'Union européenne, concentrés sur les objectifs fixés par la stratégie Europe 2020, nous avons décidé de déterminer quelques-unes des thématiques inscrites dans le domaine d'action de la CTP qui nous guideront dans la définition des objectifs d'une STRATÉGIE TRANSFRONTALIÈRE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL POUR LES PYRÉNÉES :

1. Recherche, développement technologique et innovation.

De nombreuses PME qui composent le tissu économique des régions membres de la CTP ont besoin de renforcer leur capacité en matière de Recherche, Développement et Innovation. De plus, la capacité des systèmes régionaux d'accompagnement à l'innovation est menacée par la crise actuelle qui se traduit par une perte de compétitivité.

Ceci dit, nous insistons sur la nécessité de promouvoir la recherche, le développement technologique et l'innovation au travers de politiques communes visant à renforcer la coopération entre les centres de recherche, les pôles technologiques, les universités et les entreprises ; de saisir les opportunités par le biais de la spécialisation intelligente (« smart specialisation ») ; de promouvoir des clusters interrégionaux et des structures de recherche communes et le développement des TIC dans la mise en œuvre de solutions transfrontalières innovantes pour l'amélioration des services en milieu rural/montagne et dans la mise en œuvre de projets communs de promotion ou de diffusion de l'information.

Nous misons clairement sur la R&D car les efforts réalisés dans ce domaine permettront, en fin de compte, d'améliorer la compétitivité et la qualité de vie dans nos territoires.

II. Emploi durable, mobilité de la main-d'œuvre et compétitivité.

La crise actuelle ne favorise pas l'investissement, elle provoque dans notre territoire des pertes d'emplois, un recul du nombre d'exploitations agricoles et la fermeture d'entreprises dans des secteurs tels que l'industrie et le bâtiment.

Sachant que pour surmonter cette conjoncture défavorable la coopération de tous les membres de la CTP est nécessaire, nous sommes convenu, d'une part, de donner la priorité à l'adaptation et à l'harmonisation de nos politiques de l'emploi, de renforcer la formation professionnelle et la mobilité de travailleurs et étudiants, et de promouvoir les emplois verts liés à la conservation du patrimoine naturel et à l'utilisation efficace des ressources. Il est par ailleurs nécessaire de soutenir notre tissu d'entreprises, en grand partie composé par PME, et d'encourager les actions de coopération dans les secteurs porteurs afin d'améliorer leur compétitivité et consolider leur position sur les marchés.

III. Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation durable des ressources.

Notre territoire et ses habitants sont deux de nos plus grands atouts. Ses paysages humanisés et dotés d'une importante biodiversité – liée à sa richesse géographique et à une emprise humaine maîtrisée –, ses extraordinaires espaces naturels, préservés par des mesures de protection, et son vaste patrimoine culturel, font de la protection du territoire et de la promotion de l'utilisation durable de celui-ci une impérieuse obligation pour nos autorités politiques régionales. Nous bénéficions d'une tradition de coopération entre nous dans ce domaine ainsi qu'en atteste un certain nombre de projets transfrontaliers relatifs à la protection, la valorisation et la restauration de la biodiversité, tels que l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique, un outil essentiel pour l'échange d'informations sur le sujet qui doit être consolidé et dont la stabilité doit être garantie.

La bonne qualité de notre situation environnementale ne nous permet pas pour autant de relâcher nos efforts. L'éducation à l'environnement, la coordination de nos politiques pour dessiner des stratégies transfrontalières de développement

durable, la promotion de l'économie durable, la valorisation des ressources naturelles et culturelles, le développement d'un tourisme vert doivent rester nos priorités.

IV. L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques.

La protection et l'utilisation durable des ressources naturelles mais également la diffusion d'une culture de prévention des risques sont des défis qui trouvent toute leur pertinence dans notre territoire transfrontalier en raison des particularités géographiques de celui-ci. Les effets du changement climatique constituent une menace pour la biodiversité et le patrimoine naturel, mais également pour les activités qui sont au cœur de l'économie de ces territoires.

C'est pourquoi nous soulignons notre volonté d'encourager le travail engagé par l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique qui nous permet d'appréhender les effets du changement climatique et d'établir des critères pour articuler nos politiques d'adaptation à ceux-ci.

Nous souhaitons faire de la gestion des risques naturels une priorité afin de répondre aux besoins des acteurs du territoire aussi bien en termes de prévention, d'accompagnement que de reconstruction face aux conséquences d'éventuelles catastrophes naturelles.

V. Transport durable et amélioration des infrastructures de réseau essentielles.

Conformément à l'esprit de nos précédentes Déclarations et en cohérence avec une des préoccupations à l'origine de la Communauté de Travail des Pyrénées, les actions politiques, financières et techniques à conduire durant la prochaine période de programmation doivent contribuer à améliorer les infrastructures et les voies de communication entre toutes les régions-membre, à un aménagement durable de leur territoire et participer à leur développement. A cet effet, et pour parvenir à la véritable perméabilité des Pyrénées et éliminer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux, nous assumons le défi d'encourager une stratégie commune de développement de solutions de transport transfrontalier.

VI. Promouvoir l'inclusion sociale

Conscients que le développement du territoire, la diminution des inégalités et en définitive, le progrès de nos populations passe par la garantie de leur inclusion sociale, nous accueillons positivement toutes les mesures visant à maintenir les services de proximité dans les zones urbaines et rurales et à favoriser l'accès de la population aux services fondamentaux (santé, éducation), culturels et de loisirs ; ainsi que l'accès à l'emploi et au logement des jeunes afin de mieux les insérer socialement.

Nous souhaitons soutenir les ressources locales et les activités traditionnelles existant sur notre territoire afin de stimuler le tissu économique et social et dynamiser les filières économiques les plus touchées par la crise.

Nous encourageons également toutes les initiatives visant à assurer par-delà les frontières l'égalité des chances en luttant contre toutes les formes de discriminations.

5

Afin d'avancer vers ces objectifs nous réaffirmons notre volonté de nous appuyer sur les dynamiques de territoires et des hommes qui les animent.

**Pour l'Organisme Andorran
de Coopération Transfrontalière**
M. Gilbert Saboya

**Pour le Conseil Régional Languedoc-
Roussillon**
M. Christian Bourquin

Pour le Gouvernement d'Aragon
Mme. Luisa Fernanda Rudi

Pour le Conseil Régional Midi-Pyrénées
M. Marc Carballido

Pour le Gouvernement de Catalogne
M. Francesc Homs

Pour le Gouvernement de Navarre
Mme. Yolanda Barcina

Pour le Gouvernement du Pays Basque
M. Iñigo Urkullu

Pour le Conseil Régional d'Aquitaine
M. François Maïtia